

Image not found or type unknown



## donnation universelle entre époux

Par **anikitas**, le **24/05/2009** à **10:59**

monsieur, je viens d'entendre parler de la donation universelle, est-il vrai que le conjoint survivant peut faire ce qu'il veut du patrimoine si ils ont fait une donation universelle, car mon mari a 2 enfants d'un premier mariage et j'ai peur si il venait a partir avant moi de ne pas pouvoir faire ce que je veux de notre maison merci pour votre réponse sur briq066@orange.fr cordialement